

LA QUALITÉ DES TRAVAUX PROPOSÉS À 1 €

Pour les propriétaires, les offres de travaux à 1€ permettent de bénéficier de travaux de rénovation énergétique à moindre coût. Sur le papier ces offres semblent donc intéressantes. Cependant, avec la multiplication des acteurs nous constatons une course aux objectifs, parfois au détriment de la qualité des travaux.

Vous êtes d'ailleurs de plus en plus nombreux à nous signaler des difficultés dans la réalisation de ces travaux :

- « *L'entreprise est venue chez moi, mais l'accès aux combles était difficile. Alors ils sont repartis sans faire les travaux.* »
- « *Arrivés chez moi, les ouvriers se sont aperçus qu'ils n'avaient pas assez d'isolant. Alors ils n'ont pas mis la bonne épaisseur d'isolation.* »
- « *Dans ma cave, l'isolant qui a été posé au plafond est tombé quelques jours après les travaux.* »
- « *Les ouvriers qui sont arrivés ne parlaient pas français. Impossible de se comprendre sur les travaux à faire. Je n'avais pas eu de visite technique avant, donc aucune information sur les travaux ne leur avait été donnée.* »

Nos conseils pour bénéficier de travaux de qualité :

- **Ne pas faire confiance trop rapidement à une entreprise qui vous démarché** par téléphone en se réclamant partenaire de l'Etat, ou d'un fournisseur d'énergie ...
- **Ne pas signer des documents dans la précipitation**, sous la pression de votre interlocuteur.
- **Ne pas accepter la réalisation des travaux sans :**
 - **Avoir eu une visite technique préalable au devis**
Elle est nécessaire pour étudier les conditions de chantier (accès aux combles, éléments à prendre en compte tels que conduit de cheminée, réseaux électriques ...),
 - **Avoir obtenu un devis détaillé**
Ce devis doit mentionner le type de travaux réalisés, les surfaces concernées, les matériaux mis en œuvre, leur épaisseur, leur performance thermique, la certification des matériaux, le nom et l'adresse de l'entreprise, sa qualification RGE, une sous-traitance éventuelle,
 - **Avoir pu bénéficier du délai de rétractation de 14 jours**
Pendant ce délai, vous pouvez nous contacter pour être conseillé sur les travaux proposés.



Les guides ci-dessus, réalisés par l'ADEME, sont disponibles dans votre Espace Info-Energie

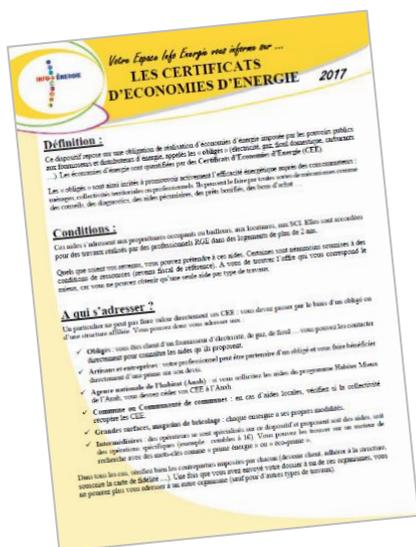
En cas de doute sur la qualité des travaux, que faire ?

Prenez rendez-vous avec votre Espace Info-Energie et apportez les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées du programme et de l'entreprise chargée des travaux,
- Le devis et/ou la facture,
- La façon dont a été choisie la société,
- Des photos des travaux réalisés,
- Les éléments de contexte (démarchage téléphonique, visite technique préalable au devis, organisation des travaux ...).



Sur ce sujet aussi l'ADEME a publié un guide pratique disponible dans votre Espace Info-Energie



Pour en savoir plus :

Les offres de travaux à 1 € sont un des moyens d'atteindre les objectifs de certificats d'économie d'énergie (CEE) imposés par l'Etat aux fournisseurs d'énergie. Nous avons également une fiche d'information sur les CEE, disponible sur simple demande.

Document réalisé par



avec le concours financier de



Votre Espace **INFO → ENERGIE**

Romain TELLIER
Espace Info-Energie du Pays d'Artois
CPIE Villes de l'Artois

Tél: 03.21.55.92.16
Mail: conseiller.eie@paysartois.eu

*Près de chez vous, des spécialistes neutres et indépendants vous apportent des conseils pratiques et gratuits sur la rénovation énergétique de votre logement et les énergies renouvelables. Consommer moins d'énergie et réduire ses factures, les conseillers **INFO → ENERGIE** vous aident à faire les bons choix !*

*Ce service de conseils en maîtrise de l'énergie fait partie du réseau **Rénovation Info Service**. Il est financé par la **Région Hauts-de-France** et l'**ADEME** en partenariat avec les **collectivités territoriales**.*

Pour plus d'informations : www.renovation-info-service.gouv.fr - www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/renover - www.hautsdefrance.fr

